

LE CRPF D'ILE-DE-FRANCE ET DU CENTRE



Centre Régional de la
Propriété Forestière

Au service de tous les propriétaires forestiers privés.



L'équipe technique du CRPF en formation

CRPF et CNPF

Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) est l'échelon régional du Centre national de la propriété forestière (CNPF), établissement public national, au service des propriétaires forestiers privés. Celui-ci a pour mission de contribuer aux actions de développement et d'amélioration de la forêt privée par l'approbation des documents de gestion durable, la coordination, la recherche, la formation et la diffusion des connaissances. Le CNPF est financé par le budget de l'État et sur une part de la taxe sur le foncier boisé.

Le CRPF est piloté par des propriétaires forestiers

Tous les 6 ans, les propriétaires de bois de plus de 4 ha élisent leurs représentants au sein du Conseil de Centre du CRPF. Ces « conseillers » décident notamment de la politique forestière locale et de l'agrément des Plans simples de gestion.

16 Conseillers titulaires et 16 suppléants, propriétaires forestiers dans les régions Centre et Ile-de-France représentent le CRPF au sein de nombreuses commissions officielles traitant de :

- la politique forestière au niveau régional,
- la forêt, les produits forestiers, le travail en forêt,
- l'aménagement foncier et l'aménagement du territoire,
- le plan de chasse et la gestion de la faune sauvage,
- les parcs naturels régionaux, les sites, perspectives et paysages, l'environnement...

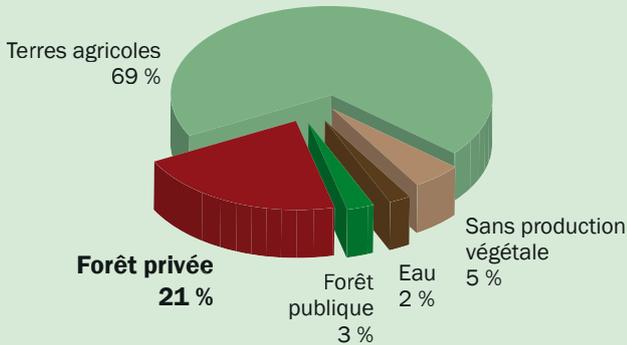
Le CRPF participe également aux actions des associations interprofessionnelles de la filière forêt-bois (ARBOCENTRE en région Centre et FRANCILBOIS en Ile-de-France). Il incite à la certification de la gestion durable des forêts (PEFC...).



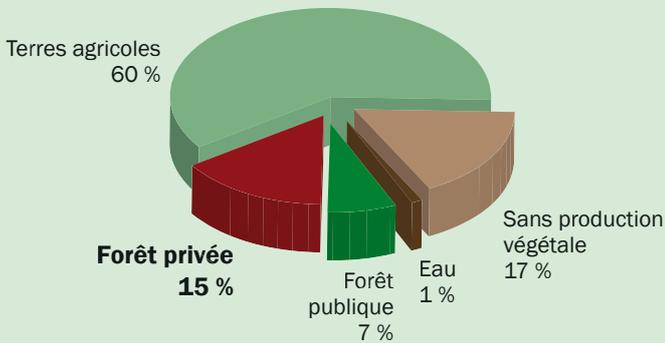
Retrouvez toutes
les fiches sur
www.crfp.fr/ifc

Part des forêts privées dans nos régions (Source IFN 2008-2012) :

En région Centre



En Ile-de-France



Une équipe à l'écoute des propriétaires forestiers

La région Centre compte 200 000 propriétaires pour 836 000 ha de bois, l'Ile-de-France 116 000 pour 176 000 ha.

L'équipe technique du CRPF est présente dans tous les départements. Elle conseille les propriétaires, quelle que soit la surface de leur bois.

Elle est composée de 10 techniciens, 5 ingénieurs spécialisés, 4 personnels administratifs, 1 directeur, 1 directeur adjoint et de chargés de mission de façon plus ponctuelle.

¹ Voir la fiche « Les documents de gestion durable pour les bois et forêts privés »

Ses actions

Orienter les forêts vers une gestion durable

- Elaboration des Schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS): ils définissent l'ensemble des méthodes de gestion des forêts privées et guident les propriétaires vers les itinéraires les mieux adaptés au contexte local,
- instruction et agrément des Plans simples de gestion¹ des propriétés forestières de 25 ha et plus (780 en Ile-de-France pour 76 000 ha et 4 000 en région Centre pour 460 000 ha) ; il peut être volontaire entre 10 et 25 ha.

L'instruction du *Plan simple de gestion* se déroule en forêt. Le propriétaire et/ou son représentant rencontrent le technicien du CRPF qui vérifie l'adéquation entre les prévisions de gestion du propriétaire et les orientations définies par le SRGS. L'établissement du Plan simple de gestion oblige à une réflexion et définit une programmation sylvicole. Il assure une mémoire du passé de la forêt, indispensable pour les générations futures. Son instruction est un moment d'échanges sur tout type de questions (sylviculture, économie, biodiversité, accueil de la faune, certification...).



La rencontre avec les propriétaires, moment privilégié pour discuter des bonnes orientations

- pour les forêts de moins de 25 ha, rédaction des Codes des bonnes pratiques sylvicoles et approbation des Règlements types de gestion, rédigés par les coopératives et les experts forestiers,
- engagement dans les politiques de certification forestière (PEFC...),
- surveillance de l'état sanitaire des bois encadrée par le Département santé des forêts (DSF).

Les techniciens du CRPF sont correspondants observateurs du DSF. Ils sont formés pour répondre à vos questions et participent à la surveillance du territoire. Un doute? N'hésitez pas à les contacter!

Les missions du CRPF sont données par le code forestier.

Il doit développer et orienter la gestion forestière des bois et forêts privés, en particulier par :

- l'élaboration des Schémas régionaux de gestion sylvicole des forêts privées, et des Codes des bonnes pratiques sylvicoles, l'agrément des Plans simples de gestion et l'approbation des Règlements types de gestion ,
- le développement du regroupement technique et économique des propriétaires forestiers (foncier, desserte, coopération, études techniques...),

Former et informer les propriétaires

Les bois et forêts fournissent les meilleurs produits, les plus utiles et un accueil agréable quand on y pratique des interventions sylvicoles.

Récolter sans méthode ne donne jamais les meilleurs résultats ; on peut ruiner l'avenir d'un bois sur les plans patrimonial, économique et écologique. Il est donc nécessaire de gérer les forêts avec réflexion. Cela nécessite formation et expérience : c'est pourquoi le CRPF mène différentes actions, ouvertes à tous les propriétaires et à leurs ayants droit, quelle que soit leur surface.



Le FOGEFOR, indispensable à la formation de tout propriétaire forestier

■ Cycles de formation à la gestion forestière (FO.GE.FOR.), pour tout niveau de connaissance et sur différents thèmes, avec les organismes de la forêt privée,

Des animateurs motivés proposent chaque année :

- des formations de base pour appréhender les différents aspects de la gestion d'une forêt,
- des cycles plus approfondis techniques, fiscaux...

100 % des propriétaires qui ont suivi un FO.GE.FOR. en sont satisfaits.

- réunions thématiques gratuites animées avec les organismes de la forêt privée,
- visites conseils,

Le CRPF propose à tout propriétaire des visites diagnostic gratuites de sa forêt. Elles lui permettent de faire le point sur ses parcelles et de poser toutes les questions qu'il souhaite. Le technicien l'aide à déterminer les opérations les plus urgentes à entreprendre. Il peut également le guider vers les professionnels les mieux adaptés.

- fiches techniques et autres documentations,
- revue trimestrielle « Notre Forêt » et lettre d'information électronique mensuelle gratuites,

Les moyens de communication évoluent ! Rien ne vaut la lettre d'information électronique qui diffuse actualités et



L'observation, atout indispensable pour un bon forestier !

connaissances avec réactivité et interactivité. Abonnez-vous sur www.crpf.fr/ifc/ !

■ site internet du CRPF : www.crpf.fr/ifc/.

Assurer le développement de la forêt privée

■ Mise en place et suivi d'un réseau de placettes expérimentales et de démonstration,

Le CRPF étudie différentes techniques et essences grâce à ses placettes. Elles fournissent des références locales qui participent au réseau national de la forêt privée.

■ réalisation d'études techniques et économiques.

Parmi les plus récentes : caractéristiques technologiques du bois du Chêne pubescent (essence intéressante dans le cadre du changement climatique).

La mise en place d'une filière courte bois-énergie sur certains secteurs comme le Parc Naturel Régional du Gâtinais nécessite un travail de longue haleine : regroupement du foncier pour réaliser des coupes économiquement rentables, formation et information des propriétaires, mise en place de chaufferies, création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif pour produire le bois déchiqueté, telles sont les principales actions de ce programme ambitieux.

Toutes ces actions sont menées :

- en collaboration avec les organismes de la forêt privée : groupements de développement, Syndicats, gestionnaires forestiers professionnels (coopératives et techniciens indépendants), experts forestiers,
- en lien avec l'ensemble de la filière forêt-bois : les associations interprofessionnelles (ARBOCENTRE et FRANCILBOIS), les entreprises (entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants...), la recherche (INRA, IRSTEA, FCBA...), et la certification de la gestion durable des forêts (PEFC...).

■ la formation et l'information des propriétaires pour l'adoption de méthodes sylvicoles conduisant à une gestion durable des forêts, compatible avec une bonne valorisation économique du bois, de la biomasse et des autres produits et services des forêts : cycles de formation, visites conseils, réunions forestières, documentation technique, démonstration et expérimentations, revue, lettre d'information électronique...

Il concourt également au développement durable et à l'aménagement rural pour ce qui concerne les forêts privées.

Favoriser le regroupement des propriétaires forestiers

- Information sur l'intérêt des groupements forestiers, les associations syndicales, la coopération...,
- réalisation de schémas de dessertes forestières,

Un bon accès aux parcelles² est aujourd'hui indispensable du fait de la mécanisation des interventions et pour la sécurité : places de dépôts accessibles en forêt évitant ainsi le chargement du bois sur la voie publique. Les schémas de desserte organisent les réseaux de voirie, leur création et leur utilisation. Ils sont réalisés en lien avec les propriétaires concernés et peuvent permettre une aide financière accrue (se renseigner auprès de votre Direction Départementale des Territoires).

- animation de bourses d'échanges et de cessions foncières,
- participation à des chartes forestières de territoire,
- lien avec les gestionnaires forestiers (coopératives, experts, gestionnaires forestiers professionnels).

Contribuer à une meilleure connaissance des écosystèmes forestiers

- orientation des forêts privées vers une gestion qui « maintienne leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions économiques, écologiques et sociales pertinentes »,
- contribution à la prise en compte de la qualité de l'environnement (milieux naturels, biodiversité, eau, air...) dans la gestion forestière,



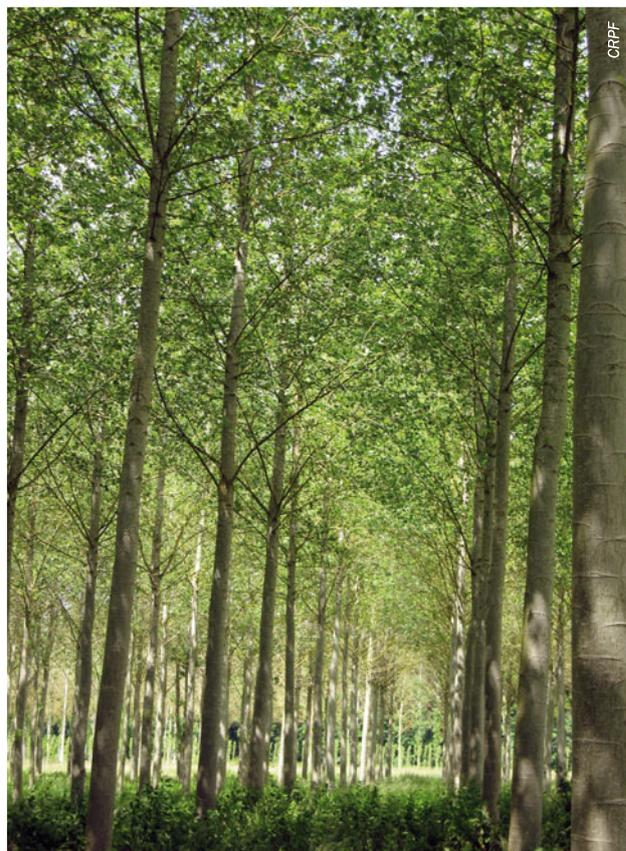
Les techniciens des organismes de la forêt privée sont à votre disposition pour vous conseiller, n'hésitez pas à les consulter.

Cette fiche fait partie d'une série réalisée par le C.R.P.F. d'Ile-de-France et du Centre avec le concours de l'Europe et de l'Etat.

www.crpf.fr/ifc



Décembre 2013



- élaboration et promotion des guides pour le choix des essences ou pour la description des parcelles (typologie des peuplements),

Les guides pour le choix des essences déterminent les essences adaptées aux conditions rencontrées (climat et sol). Certains intègrent un caractère prospectif: ils diagnostiquent les espèces à éviter à partir des connaissances actuelles sur le changement climatique. Ils sont indispensables lors du renouvellement des parcelles, mais aussi lors des éclaircies pour connaître les essences à favoriser.

- contribution à l'animation et au suivi du réseau Natura 2000,

Le CRPF s'assure du respect des habitats N 2000 lors de l'instruction des plans simples de gestion.

Il participe également au suivi du réseau sur les autres sites dans les deux régions.

- participation aux actions de protection de l'environnement ou de gestion de l'espace pour prendre en compte les spécificités de la forêt privée.

² Voir la fiche « La desserte forestière, pourquoi un bon réseau »